

AMPLIFICATIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°216 - avril-mai 2021

Le dossier du mois

Participation et intéressement : un levier de négociation ?



ACTU DES BRANCHES 3

- Branche du Caoutchouc, industrie pharmaceutique, plasturgie

DOSSIER DU MOIS 4

- Participation et intéressement : un levier de négociation ?

INTERVIEW 5

- Sébastien Dolek

INFOS PRATIQUES 6

- Etude sur le e-dialogue social
- Impôts 2021
- Fiches métiers COVID

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Renouvellement des instances dirigeantes

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie
TACTIC IMPRESSIONS
2 rue Berthelot 95500 Gonesse
01 39 86 19 08

 UNSAIndustrieConstruction
 UNSAIndustrie

Dépôt légal : mai 2021
Tirage : 9400 exemplaires
Revue mensuelle ISSN 2649-7387
UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet cedex

 contact@unsa-industrie.org
 www.unsa-industrie.org



En sortir au mieux...

On peut aisément en convenir, ce ne sont pas les bavasseries parfaitement inutiles, les commentaires de désolation poussés à leur paroxysme qui amélioreront l'ordinaire et nous feront progresser vers une sortie de crise sanitaire plus rapide.

En un an, nous n'avons guère réussi à résoudre le problème et des erreurs ont été commises. Le pire étant dans le domaine de la communication.

On l'a compris, une épreuve aussi redoutable que ce que vit le monde en ce moment ne se résout pas les uns contre les autres. L'énergie dont chacun dispose doit pouvoir s'additionner à celle des autres. Oui, bien sûr, nous avons connu des échecs.

En rester là, s'enfermer dans une ronde infernale, c'est piéger les autres et se piéger soi-même. De nouvelles mesures ont été prises. Elles demandent un effort de la part de toutes les Françaises et de tous les Français qui ont bien compris le message et entendent participer à cet effort commun.

Chaque mesure ne réduit pas à elle seule la totalité du problème, mais ensemble, elles peuvent nous amener un peu plus loin, c'est-à-dire un peu plus près de la sortie du tunnel.

Pour réussir, il faut que chacun se respecte et veuille vraiment le succès de tous. Tout comme à l'UFIC ! En associant nos volontés, nos intelligences et notre générosité, faisons gagner l'autre autant que nous-mêmes.

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Branche du caoutchouc

Droit d'opposition



La négociation de branche relative à l'Activité partielle de longue durée (APLD) en cas de réduction d'activité durable dans la branche du caoutchouc, a débuté en septembre 2020. Elle a abouti à un accord en novembre dernier, signé par les deux organisations patronales (SNCP et Ucaplast) et du côté des salariés par la FCE-CFDT.

Les trois organisations syndicales de salariés non signataires (69,68 % des suffrages) à savoir la CFE-CGC Chimie, Fédéchimie-FO et FNIC-CGT ont fait valoir leur droit d'opposition à l'accord. De ce fait, il n'est pas applicable dans la branche du caoutchouc.

Cet accord aurait permis aux entreprises, et notamment aux TPE et PME, de mettre directement en place le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) par simple décision unilatérale, grâce à un document homologué par l'administration.

Par conséquent, une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité, et souhaitant appliquer le dispositif de l'APLD, doit négocier un accord collectif d'établissement, d'entreprise ou de groupe, qui sera ensuite soumis à validation de la DIRECCTE.

Industrie pharmaceutique

Visite à distance

L'UNSA avait demandé l'ouverture d'une négociation sur la visite à distance car, avec la crise sanitaire, nous avons observé un essor de cette pratique et de ses dérives. Aujourd'hui, les entreprises peuvent faire ce qu'elles veulent et c'est pourquoi il était essentiel pour nous, l'UNSA, d'encadrer cette pratique afin d'éviter tout débordement.

Quatre réunions paritaires de négociation sur le thème de la visite à distance se sont tenues, pendant lesquelles FO et la CGT étaient vent debout contre cette pratique. La dernière réunion a eu lieu le 15 avril et nous sommes parvenus à un accord applicable au 1^{er} juin 2021.

Il permet de définir :

- un cadre à la VAD et de la différencier du télétravail ;
- de préciser les modalités, et l'organisation des interactions promotionnelles à distance ;
- de cadrer les frais afférents.

L'accord prévoit notamment l'obligation aux entreprises de verser une indemnité spéciale de VAD.

L'accord est à durée indéterminée avec une revoyure d'ici le 31 décembre 2023.



Branche Plasturgie

Accord sur les salaires minimums conventionnels



Un accord sur les salaires pour la plasturgie a été conclu par les organisations syndicales CFE CGC et CFDT. FO et CGT ne sont pas signataires. Cet accord permet ainsi une revalorisation des salaires minima conventionnels de branche de + 2,2 %. Cette revalorisation s'est effectuée en 2 temps :

- Tout d'abord, une 1^{ère} revalorisation des minima de la branche de + 1,4 % a pris effet au 1^{er} juillet 2020.
- Puis, après l'extension de l'accord en décembre 2020, les minima de branche ont été revalorisés de + 0,8 %.

L'accord rappelle aussi les dispositions sur l'égalité salariale qui s'imposent aux employeurs du secteur.

Participation et intéressement : un levier de négociation ?

Dans les entreprises de plus de 50 salariés, la loi prévoit une participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Sa mise en place s'opère par voie d'accord, mais l'absence de ce dernier ne dispense pas de la participation. Facultatif, l'intéressement a pour objet d'associer collectivement les salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul (base, répartition...) font nécessairement l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux. Les accords d'intéressement sont donc spécifiques à chaque entreprise et contrairement à la participation, il n'existe pas de formule légale.



Les sommes versées dans le cadre de la participation échappent aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu (sauf CSG), mais sont bloquées pendant 5 ans, sauf événements particuliers. Il en est de même pour l'intéressement, mais pour ce dernier, les salariés peuvent décider d'en percevoir les sommes immédiatement, l'intéressement devient alors imposable.

Le rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le partage de la valeur au sein des entreprises (9 décembre 2020) propose d'étendre l'obligation de participation à toutes les entreprises (y compris celles de moins de 50 salariés). Cette idée est à creuser, mais son application nécessiterait une simplification de la formule légale. En effet, celle-ci présente plusieurs écueils et notamment le fait que le bénéfice fiscal soit minoré des déficits antérieurs, en d'autres termes tant que la société n'a pas apuré ses pertes fiscales, elle ne versera pas de participation.

Cela interpelle, car l'année où l'entreprise fait un bénéfice comptable, grâce notamment au travail des salariés, ceux-ci ne pourront pas en récolter les fruits.

Par ailleurs, rémunérer les capitaux propres de l'entreprise revient à « payer » deux fois les actionnaires : une fois par les dividendes et une autre fois en minorant la participation. Il y a, là aussi, un vrai sujet.

Un juste calcul consisterait à :

- reprendre le bénéfice fiscal sans report des déficits antérieurs. Cette notion de bénéfice fiscal semble préférable à celle de bénéfice comptable, ce dernier pouvant être minoré par diverses « provisions » ;
- ne pas rémunérer les capitaux propres.

De même, la participation ou l'intéressement pourraient être calculés par rapport à des indicateurs différents en fonction de l'activité de l'entreprise et de la branche ; les partenaires sociaux détermineraient des indicateurs pertinents, spécifiques à l'activité (comme des critères de performance extra-financière liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale).

explicité:
CRÉATEUR DE DIALOGUE

Il est important de rappeler que ces sommes constituent un complément de salaire et non un substitut. À ce titre, elles peuvent être un levier de réduction des inégalités : l'accord (d'entreprise ou de branche) pourrait affirmer le principe d'une répartition égalitaire entre les salariés.

✉ jm.lenglart@explicit-cse.fr

☎ 06 03 16 13 70

Sébastien Dolek

Il est secrétaire général d'UNSA Métiers de la grue (UNSA MG).

« Présente-nous ton bureau

Le bureau est composé de Sissoko Moussa, président d'honneur, l'un des fondateurs du groupe Grutiers d'Ile-de-France initialement créé sur les réseaux sociaux pour aider les grutiers sur les aspects techniques, juridiques ainsi que l'aide à la recherche d'emploi.

Nassim Matmati, secrétaire général adjoint, gère l'aspect juridique de la profession.

Romuald Heijn est le trésorier et son adjoint est Ahmed Ouasty-Leyval.

Quant à moi, je supervise le groupe afin de ne pas sortir de notre ligne directrice.

D'autres administrateurs très investis dans le projet nous assistent quotidiennement.

Nous sommes tous des grutiers expérimentés.

Le choix de l'UNSA

L'UNSA-UFIC a répondu favorablement à toutes nos conditions en termes d'autonomie. Le slogan de l'UNSA, « Libres ensemble » nous convient tout à fait. En effet, nous souhaitons dès le départ garder notre indépendance, tout en partageant des valeurs communes.

De plus, l'UNSA-UFIC, forte de son expérience du terrain, nous conseille et nous assiste au niveau juridique et logistique.

Merci à Christophe Pestelle et Gilles Mondon pour leur accueil et leurs conseils.

Les enjeux

Les enjeux sont très complexes et stratégiques. Le domaine de la construction est un énorme marché économique dont les conditions de travail sont encore défectueuses et les normes de sécurité sont peu respectées.

Nous souhaitons mettre en lumière de nombreuses zones grises qui font de notre profession une banalité pour beaucoup de personnes alors que les responsabilités sont considérables.

L'enjeu principal sera de mobiliser et de gagner la confiance de tous les agents du levage afin de créer



une véritable dynamique dans le monde du B.T.P qui a vraiment besoin de se renouveler par des idées innovantes de professionnels passionnés et soucieux de leurs métiers.

Notre objectif

Unifier tous les acteurs des métiers du levage : les formateurs, les examinateurs en centre de formation jusqu'aux contrôleurs, monteurs, techniciens en passant bien sûr par les conducteurs de tous types de grue.

Notre objectif est de nous unir afin de rétablir un respect mutuel auprès des acteurs du domaine et une revalorisation de nos professions.

Nous devons changer les mentalités, responsabiliser et recadrer le métier par des mesures concrètes.

Notre ligne de conduite

Notre syndicat UNSA MG n'est pas dans une logique de contestation systématique envers la « direction » ou les « patrons » mais plutôt dans une logique de dialogue et de collaboration afin de trouver ensemble les meilleures solutions dans l'intérêt de tous, notamment en matière de prévention et de sécurité.

Étude sur le e-dialogue social



La crise de la Covid a bousculé les pratiques en matière de négociation, d'information, de consultation des IRP (instances représentatives du personnel). Celles-ci, notamment dans les conseils sociaux et économiques (CSE), se sont organisées derrière les écrans, micros et caméras des ordinateurs.

Une ordonnance en vigueur jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire autorise les réunions du CSE, CSE central et des IRP à se tenir par visioconférence ou conférence téléphonique, voire en messagerie instantanée lorsque ces

deux premières solutions s'avèrent impossibles à utiliser. Elle permet aux élus du personnel de s'opposer aux réunions à distance sur certains thèmes et dans certaines conditions.

Il y a donc une réalité conjoncturelle liée à la Covid mais il y aura obligatoirement une évolution durable des pratiques après cette crise.

L'Observatoire du dialogue social se saisit de cette thématique afin d'observer dans une étude les nouvelles conditions du « e-dialogue social ».

Il s'agit d'examiner les nouvelles pratiques ou aménagements qui ont été mis en place dans la manière de négocier, d'informer, de consulter ou encore de restituer les différentes expertises. Cette enquête https://www.modalisa9.com/edialogue-social_30dg/e-dialoguesocial.html cherchera ainsi à voir comment les différentes composantes du dialogue social ont évolué pour s'adapter à la crise sanitaire. Les résultats vous permettront de comparer la situation de votre entreprise avec d'autres.

Si vous êtes intéressés par cette étude, contactez Pascal PRIOU sur observatoiredu dialogue social@gmail.com

Impôts 2021 : comment faire sa déclaration de revenus

Depuis le 8 avril 2021, le service de déclaration de revenus 2020 est ouvert. Malgré la mise en place du prélèvement à la source, la déclaration de revenus en ligne est obligatoire, mais si vous ne parvenez pas à la faire, vous pouvez opter pour le format papier.

Les foyers éligibles à la procédure automatisée n'ont pas à remplir de déclaration, elle est automatiquement validée après les vérifications effectuées par l'administration fiscale. Vous trouverez toutes les informations sur service-public.fr

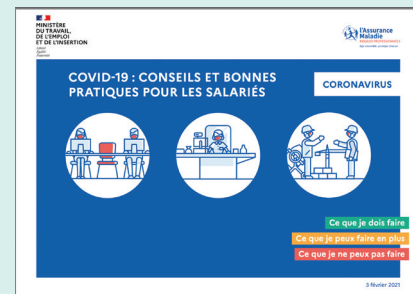
Les dates limites de déclaration sont fixées selon votre département :

26 mai 2021 : départements n° 1 à 19 et non-résidents ;
1^{er} juin 2021 : départements n° 20 à 54 ;
8 juin 2021 : départements n° 55 à 976.

Fiches conseils métiers et guides pratiques

Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et l'Assurance maladie - risques professionnels mettent à disposition des guides, des fiches thématiques communes et des fiches métiers pour accompagner les employeurs et les salariés face au risque épidémique ainsi que deux fiches dédiées aux restaurants d'entreprise et à la gestion des cas contacts.

Ils sont régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de l'épidémie et des consignes.



Ces documents accompagnent tous les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise qui reste la référence en la matière.

À retrouver sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

UNSA Chimie Pharmacie

Renouvellement des instances



À circonstances exceptionnelles, congrès atypique : le 4^{ème} congrès du syndicat UNSA Chimie Pharmacie s'est tenu le 13 avril 2021, entièrement sous forme numérique, avec un programme bien rythmé, alternance d'interventions, de présentations et son lot de bugs digitaux. ...



Par le mode opératoire du vote électronique, le congrès a élu le conseil syndical et les commissions de vie syndicales et économiques.

Le rapport moral et le rapport financier ont été très largement validés par les congressistes.

Après le Congrès, conformément aux statuts, le premier conseil syndical s'est réuni pour élire le nouveau bureau qui a été reconduit :

Le bureau est composé de :

Joël Grébil - Secrétaire général

Jean Morel - Secrétaire général adjoint

Sébastien Firmin - Secrétaire général adjoint

Joëlle Jaubert - Trésorière

Olivier Rénier - Trésorier adjoint

Notre feuille de route pour la mandature 2021-2025 porte prioritairement sur :

- Le développement syndical, axé sur le renforcement des sections syndicales existantes et sur l'implantation de nouvelles sections dans nos différents secteurs d'activité c'est-à-dire adhérer et faire adhérer.
- Un plan de communication soutenu.
- Rassembler autour des valeurs de l'UNSA.
- Développer une politique de services.

Dans son discours de clôture du congrès, Joël Grébil a souligné que les travaux de la journée avaient montré

notre capacité à mobiliser nos militants et à travailler ensemble afin de rassembler et de fédérer autour des valeurs de l'UNSA.

Le syndicat UNSA Chimie Pharmacie, acteur de notre Avenir !

Merci à :

- nos organisatrices **Stéphanie Meunier et Sylviane Bouthinon**
- **Christophe Pestelle et Guillaume Trichard**
- **Patricia Blanc de la société PATSHOT**
- nos partenaires : **Klesia, VYV, AESIO, APGIS et ORSEU**



KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



**ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION**

NOUS SUIVRE

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)

 www.unsa-industrie.org

